

<https://www.snetap-fsu.fr/Budget-2026-Ce-que-l-on-veut-pour-l-Enseignement-Agricole-Public.html>



# Budget 2026 : Ce que l'on veut pour l'Enseignement Agricole Public.

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité - Budget de l'EAP - Lois de Finances - Budget 2026 -

Date de mise en ligne : mercredi 8 octobre 2025

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

### "Ce que l'on veut pour l'Enseignement Agricole Public"

#### A l'attention des parlementaires,

En attendant la parution du projet de Loi de Finances 2026, le SNETAP-[FSU](#), membre de l'alliance syndicale de l'Élan commun (SNETAP-FSU, [CGT](#) Agri, SNUITAM-FSU, Sud Rural Territoires), première organisation syndicale représentative de l'Enseignement Agricole Public, remercie les parlementaires quant à l'attention qu'elles et ils pourront porter à l'évolution du budget.

Alors que la Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) a été promulguée en mars dernier, le SNETAP-FSU s'interroge sur le manque de considération et d'engagements tangibles du Ministère de l'Agriculture quant à sa volonté de renouveler les générations d'agricultrices et d'agriculteurs, et sur son engagement dans la nécessaire transition agroécologique et adaptation face au changement climatique.

## "Les formations des agricultrices et des agriculteurs, c'est nous !"

L'enseignement agricole public, c'est 60 491 élèves et étudiant-es en voie scolaire (39% de l'enseignement agricole), dont 19 754 dans des formations liées à la production agricole et à l'agroalimentaire, soit 32,5 % de ses effectifs (chiffres rentrée 2024). Ces élèves et étudiant-es sont formés dans les lycées agricoles publics, centres constitutifs des Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles ([EPLFPA](#)).

L'enseignement agricole privé, c'est 94 872 élèves et étudiant-es en voie scolaire (61% de l'enseignement agricole), dont 18 811 dans des formations liées à la production agricole et à l'agroalimentaire, soit 12 % de ses effectifs (chiffres rentrée 2024). L'enseignement privé développe principalement des formations liées au secteur tertiaire.

32,5% dans l'Enseignement public et 12% dans l'Enseignement privé : c'est bien nous qui formons et formerons les agriculteur-rices de demain !

D'autre part, les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole ([CFPPA](#)), autres centres constitutifs des EPLFPA, assurent la formation continue des agriculteur-trices et les formations à l'installation, avec les partenaires du territoire.

Pourtant, lors de cette rentrée scolaire 2025, c'est une MFR que la Ministre Genevard promeut sur le site du ministère avec un publi-reportage consternant (cf. 03 septembre 2025 Info + « Réussir autrement » avec les Maisons familiales rurales).

## "Les exploitations agricoles pédagogiques, c'est chez nous !"

Le code rural et de la pêche maritime dans son article L 811-8, définit l'EPLFPA qui regroupe plusieurs centres, par "3Â°- Un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles qui constituent des centres à vocation pédagogique, qui assurent l'adaptation et la formation aux pratiques professionnelles et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation, au développement et à la diffusion des techniques nouvelles, en cohérence avec

les orientations des politiques publiques pour l'agriculture."

Chaque année, environ 4,5 millions d'heures de formation sont dispensées en lien avec ces exploitations et ateliers, répartis sur 190 exploitations agricoles, 25 ateliers technologiques agroalimentaires et 10 centres équestres, couvrant une superficie totale de 18 994 hectares. (source ANEFA 2023)

La LOSARGA a reconnu l'intérêt de la création d'ateliers pédagogiques spécifiques "espaces test". Elle instaure dans les EPLEFPA des dispositifs permettant à des porteurs de projet d'installation en agriculture de disposer d'un cadre et d'un accompagnement pour le test d'activité en agriculture. (article L811-8 du code rural et de la pêche maritime)

Seul l'enseignement agricole public est en capacité de permettre l'accès à un parcours à l'installation ambitieux et ouvert à tous les publics.

## "L'enseignement agricole, ce n'est pas que la production agricole et l'agroalimentaire !"

L'ensemble des métiers liés à la nature ou au milieu rural sont présents dans les lycées agricoles avec l'aménagement du paysage, des forêts, la gestion de l'eau et des espaces naturels (8,6% des effectifs scolaires), les services en milieu rural (19,3%), le secteur hippique (0,6%). (chiffres rentrée 2024)

Ce sont aussi des parcours de formation allant des classes de 4<sup>e</sup> de collège aux diplômes d'ingénieurs ou de vétérinaires, avec la formation de 5 590 ingénieurs, 3 490 vétérinaires et 238 paysagistes dans les établissements d'enseignement supérieur public. (chiffres rentrée 2023)

L'enseignement agricole répond aux besoins d'emplois des territoires et de la nation, grâce à ses formations par la voie scolaire dans les Lycées, par la voie de l'apprentissage dans les Centres de Formation d'Apprentis ([CFA](#)), par la formation continue dans les CFPPA, et dans les établissements d'Enseignement Supérieur Agricole (L'Institut Agro, AgroParisTech, les Écoles Nationales Vétérinaires d'Alfort, de Toulouse...).

## "Ceux qui trinquent dans les budget successifs, c'est nous"

L'enseignement agricole public est touché de plein fouet par le désengagement continu de l'État dans les services publics, qui s'est traduit dans les Lois de Finances successives par des suppressions d'emplois (- 50 [ETP](#) en 2019, - 60 en 2020, - 80 en 2021, - 16 en 2022, et après avoir été à 0, un nouveau coup de rabot en 2025 avec - 25 ETP alors que le gouvernement renonçait pourtant aux suppressions d'ETP dans l'Éducation), par des petits [LPA](#) (Lycées Professionnels Agricoles) de plus en plus fragilisés avec un nombre important de postes de titulaires non remplacés ou occupés par des contractuel-les précaires, et par de plus en plus d'EPLFPA en grandes difficultés financières. D'un autre côté, les établissements privés sous contrat (MFR, fédérations du [CNEAP](#) et de l'[UNREP](#)) bénéficient de financement de l'Etat, avec des rallonges budgétaires annuelles (subvention article 44 pour le CNEAP et l'UNREP), et un double financement des MFR (hors plafond d'emplois), du fait du mixage des publics avec le financement de l'apprentissage par les OPCO, auxquelles s'ajoutent des financements de l'Union européenne, des régions, de départements et de communes, ainsi que des familles, ceci dans la plus grande opacité.

Malgré les difficultés rencontrées, nous tenons tant bien que mal le cap, mais au regard des enjeux démographiques et climatiques, il est plus que temps que l'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC dispose enfin d'un budget qui conforte le service public, ses missions et accompagne tous nos élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires dans un parcours de réussite.

## Budget 2026 : Ce que l'on veut pour l'Enseignement Agricole Public.

---

- Cela implique des équipes éducatives complètes, avec des enseignant-es devant chaque classe, des [AESH](#) en nombre suffisant pour suivre les jeunes à besoins particuliers, des personnels administratif-ives pour pallier au transfert de charges du ministère de l'agriculture, des personnels de santé dans chaque lycée, des personnels de direction soutenu-es et reconnu-es dans leurs fonctions.
- Cela impose des capacités pédagogiques accrues avec des groupes à taille réduite pour suivre les enseignements pratiques dans des conditions de sécurité correctes.
- **Cela nécessite un budget ambitieux, pour répondre aux enjeux de renouvellement des générations d'agriculteurs et agricultrices dans les années à venir avec la prise en compte des enjeux de l'agroécologie et de la transition climatique.**

Laurence DAUTRAIX, Frédéric CHASSAGNETTE  
Co-Secrétaires Généraux du SNETAP-FSU